

doit tenir compte de l'organisation des marchés. Ensuite, le prix des céréales. Voilà donc les deux aspects qui entrent en jeu dans les rentrées nettes en espèces. L'un a directement trait aux revenus, l'autre se rattache de plus près à l'organisation des marchés. Le ministre et le gouvernement n'ont pas suffisamment séparé la commercialisation des revenus, ce qui devrait être l'objectif numéro un de tout projet présenté au Parlement.

• (2.20 p.m.)

La commission recommande ensuite qu'un programme semblable soit facultatif. Elle recommande aussi l'application d'un programme de dérivation du blé étayé par des mesures d'encouragement. Bien sûr, le ministre peut dire que le gouvernement a fondé l'opération LIFT sur cette recommandation l'an dernier. Le ministre fait signe que non. Le groupe d'étude a bien recommandé un programme de remplacement mais, dans chaque cas, il a précisé que l'adhésion serait facultative. Si l'on tient compte de l'engagement limité que le gouvernement prend en rapport avec le bill sur la stabilisation à l'étude, le caractère obligatoire s'explique difficilement. Je serais prêt à reconnaître qu'on peut invoquer des arguments valables pour l'une ou l'autre option: régime de stabilisation facultatif ou plus étendu et, partant, obligatoire. Opter pour un programme plus étendu suppose que le gouvernement y apporte une plus grande participation. Nous sommes saisis d'un projet aux termes duquel l'engagement du gouvernement est restreint. En réalité, les perspectives à long terme indiqueraient une réduction de cette participation. Aux conditions actuelles, les cultivateurs auraient à verser 15 millions de dollars, le gouvernement environ 30 millions.

On supprime le programme d'aide aux cultivateurs des Prairies—programme auquel avait de temps à autre souscrit le gouvernement. La contribution gouvernementale à l'industrie céréalière diminuera après le versement du paiement transitoire. Les gens d'en face auront ainsi le temps d'affronter les prochaines élections. Il faudrait, à mon avis, établir ces paiements transitoires à 250 millions de dollars. Notre parti a réclamé des versements transitoires et d'urgence de cet ordre. Tous les principaux organismes agricoles ont demandé qu'un tel montant soit payé à titre d'aide d'urgence aux cultivateurs des Prairies, alors que le gouvernement limitera son aide aux cultivateurs de l'Ouest.

Il faut reconnaître que les fonds prévus en vertu des paiements transitoires ne proviennent pas entièrement d'une nouvelle caisse. On se propose de laisser tomber la loi sur les réserves provisoires de blé et de supprimer graduellement la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. J'aimerais aussi vous signaler ce qui arrive au programme LIFT qui devait, d'après une déclaration assez récente du gouvernement, sauver l'Ouest du Canada. D'abord, on a annoncé à grand renfort de publicité qu'il représenterait une injection de 140 millions de dollars dans l'économie agricole de l'Ouest. En fait, seulement 100 millions ont été votés et, d'après un document déposé à la Chambre il y a quelques jours, 53.7 millions au plus ont été versés jusqu'ici aux cultivateurs, bien qu'un petit

montant soit encore impayé pour le fourrage. Le ministre s'est dit très satisfait des résultats. L'autre jour, je lui ai demandé à la Chambre pourquoi il ne pourrait ajouter le montant encore impayé à la somme qu'il se propose de dépenser sous forme de paiements transitoires. C'est, à mon avis, une proposition raisonnable. Ce transfert de fonds ne porterait pas la caisse au niveau que nous souhaiterions, mais c'est le moins que le gouvernement devrait faire en vue d'aider l'agriculture de l'Ouest. Comme les porte-parole du gouvernement ont fait de la réclame à la fois pour les 100 millions et les 140 millions, c'est un autre exemple de la manière dont les ministériels induisent les Canadiens en erreur à propos de l'aide fournie à l'agriculture des Prairies. Il ne peut échapper à la plupart d'entre nous que les mesures présentées par le gouvernement sont totalement inadéquates. Nous avons besoin de 250 millions et même cette somme ne compensera pas la baisse du revenu agricole dans les Prairies au cours de la dernière année.

Le ministre a voulu greffer les paiements transitoires d'urgence au plan permanent auquel nous devons accorder une grande attention. Voilà qui devrait susciter beaucoup de mécontentement dans l'Ouest où les gens verront d'un mauvais œil que l'on force la main aux parlementaires et aux cultivateurs. Le gouvernement devrait être disposé à accepter de lui-même la proposition faite par plusieurs députés, c'est-à-dire subdiviser le bill et étudier chaque partie séparément. Nous admettons que certaines caractéristiques puissent s'inscrire dans une politique générale, mais le ministre a parlé de temps à autre d'une politique globale et cela ne l'a pas empêché de présenter plusieurs bills sur différents sujets. Rien ne nous empêche d'étudier les propositions à l'étude sous forme de deux bills.

Passant au programme de stabilisation exposé dans cette mesure, je dirai que nous approuvons le principe de la stabilisation sans approuver le programme présenté par le gouvernement qui, à mon avis, pêche par quatre aspects: D'abord il a pour effet de stabiliser la pauvreté. Un programme visant la stabilisation des recettes aux niveaux actuels présuppose comme base suffisante le niveau de revenu des cinq dernières années. Il est évident que cela ne suffit pas. Ensuite, il ne tient pas compte de la hausse des coûts de production. Un programme qui stabilise les recettes ne sert pas à grand chose lorsque les coûts augmentent rapidement. En troisième lieu, une formule de stabilisation valable pour tout le monde industriel, appliquée aux entreprises agricoles individuelles entraînera beaucoup d'injustices, ce qui pourrait discréditer le programme avant même qu'il ait vraiment démarré. La grande fluctuation des récoltes dans les prairies d'une année à l'autre réduira le plan à néant. Enfin, le plan est conçu pour restreindre la contribution du gouvernement à l'industrie céréalière. Il semblerait que la contribution du gouvernement à la caisse de stabilisation doive atteindre environ 30 millions de dollars l'an. Cette contribution serait contrebalancée par l'abrogation de la loi sur les réserves provisoires de blé qui, depuis son entrée en vigueur, a rapporté environ 41 millions l'an à l'agriculture des Prairies, et de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, qui comportait, certaines années, une contribution du gouvernement.